

<b>PROCES VERBAL CONSEIL D'ÉCOLE du 22 juin 2021 Maternelle Jules Ferry – Prades-Le-Lez</b>
---

Étaient présents :

- représentant la Mairie : Mme Florence BRAU, Maire de Prades-Le-Lez ; M. Jacky PRATLONG, adjoint aux affaires scolaires ; M. Maxime RICHARD, directeur ALP maternelle ; Mme Sandrine CARMONA, responsable service éducation
- représentant les parents d'élèves : Mesdames Stéphanie ALZOUNIES, Elsa BALLINI, Bénédicte CAZALS, Céline CAZEAUX, Caroline FAU, Meiling LAY-SON,
- représentant l'éducation nationale : Mesdames Betty AMENDOLA, Catherine DALLE , Manon DEAN, Anastasia DESSEZ, Magali DUCH, Guilhem GROUSSET, Aude HAHN, Pauline JORAND, Rosalba CABEZUDO, Valérie VERNET
- agents territoriaux : Mesdames Pascale PATELLI, Laurence SASTRE

Étaient absents et excusés :

- Monsieur REGNIER, Inspecteur de l'Éducation nationale
- Madame Marie-Laure PETER, enseignante

• **1- VIE SCOLAIRE**

**1-a) Présentation de la nouvelle équipe**

Une nouvelle directrice a été nommée : Rosalba CABEZUDO. Elle se présente à cette réunion : elle vient de l'école maternelle de Lattes.

Marie-Laure PETER est nommée directrice à l'école maternelle de Montferrier et sera remplacée par Valérie LAURENCE.

Les autres changements concernent le poste de décharge et des compléments de temps partiels : Manon DEAN et Anastasia DESSEZ ont été nommées dans d'autres écoles et nous saurons plus tard les nouveaux enseignants.

**1-b) Effectifs prévisionnels**

Au dernier conseil d'école (23/03), nous avons indiqué les chiffres des effectifs suivants : 223 élèves répartis ainsi : 79 PS, 67 MS, 77 GS.

Aujourd'hui, il y a eu 5 radiations de GS, 2 en MS et 2 en PS.

La mairie a inscrit 57 PS, 2 MS et 1GS. Au niveau des inscriptions, 6 familles ont annulé leurs inscriptions (soit après la mairie mais parfois après la confirmation à l'école).

Pour la rentrée de septembre 2021, la répartition au 22 juin est la suivante :

57 PS, 79 MS, 68 GS (différence de 1 : enfant dont les parents sont saisonniers et qui fréquente 2 écoles) donc 204 élèves.

L'équipe pédagogique avait préparé 7 scénarios possibles de répartitions des niveaux. Avec la montée pédagogique et la baisse de 28 élèves, des changements étaient nécessaires.

De plus, la configuration des locaux a aussi été un élément déterminant pour les choix. Les scénarios qui prévoyaient des classes de MS/GS ont été abandonnés : à l'étage, les maîtresses de GS actuelles font part de la difficulté d'organisation pour circuler dans les couloirs et l'escalier avec les 3 classes de CP et la classe de CE1, l'inadaptation des sanitaires pour les enfants de moins de 6 ans (impossibilité de les changer à cause de la hauteur de l'évacuation), la dangerosité de l'escalier (parapet et marches réduites d'un côté). La nécessité d'une nouvelle école se fait encore plus pressante. Les enseignantes dont les classes sont à l'étage, insistent afin qu'une solution soit trouvée pour réduire le flux des enfants aux heures de montée et de descente pour les récréations ainsi que le passage aux toilettes.

Dès que la nouvelle directrice a été nommée nous lui avons présenté les organisations possibles et après un conseil des maîtres, l'équipe a opté pour le maintien des triples niveaux, 2 classes de GS et 3 classes de PS/MS.

Si les classes de triple niveaux ont été maintenues, des cohortes vont devoir être réduites : cette année, dans chaque classe à triple niveaux, les MS étaient à 13 et l'année prochaine il doit y avoir 6 GS. A la question des parents sur les éléments pris en compte pour ce choix, les enseignantes concernées répondent que c'est un choix personnel dicté par le fait qu'il faut trouver des équivalences entre 2 enfants de même comportement et de même niveau. Le choix est le même pour toutes les classes : répartir les enfants d'après critères (comportement, niveau, fille/garçon, mois de naissance). La répartition de tous les élèves est discutée en conseil des maîtres et approuvée par l'ensemble de l'équipe.

L'expérience des classes à triple niveaux a confirmé la nécessité d'une collaboration étroite entre enseignants mais aussi un partage et une mise en commun du matériel. L'organisation de l'an prochain va encore accentuer ce fait. Il est indispensable que les enseignants puissent entreposer du matériel pédagogique dans des armoires fermées à clefs. On a pensé que la construction d'un grand placard style celui du hall d'entrée de l'école élémentaire serait la bienvenue (dans le hall du 2ième bâtiment, le long du mur à droite)

## • 2- VIE PEDAGOGIQUE

Les projets de cette année ont été plus ou moins impactés par les différentes mesures prises lors de cette pandémie.

=> Le projet danse a pu avoir lieu mais avec des changements au niveau des locaux. La dernière séance a été annulée et pour tous cette fin a été difficile et frustrante : pas d'atelier ouvert aux parents, nous n'avons pas "vécu" de dernière séance. Les parents d'élèves souhaiteraient avoir un retour sur la danse par le biais de photos. Certains enseignants confirment qu'ils ont pu prendre des vidéos qu'ils feront parvenir aux parents.

L'AEP souligne les plaintes de certains parents relatives à une communication insuffisante et préfère citer la classe de M.GROUSSET car ce problème a été déjà signalé en conseil d'école.

=> Alors que nous avons tenté d'organiser des sessions pour l'agrément des parents à la natation, un nouveau protocole sanitaire a eu pour conséquence d'annuler les séances piscine pour les GS.

=> Nous avons pu organiser les sorties de fin d'année entre le virus et la canicule. La classe de PS de Guilhem GROUSSET est allée au Seaquarium au Grau du Roi le mardi 15 juin, tandis que le mardi 8 juin, les 7 autres classes sont parties la journée aux "Petits fermiers" à Lansargues.

### • 3- VIE PARTENARIALE

=> Le PEDT a une durée de 3 ans. C'est une convention entre la collectivité, l'école, l'état et la Caf. Il concerne les enfants et adolescents de 0 à 20 ans.

Objectifs : proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école ; faire converger les acteurs du territoire au service de la complémentarité et de la continuité entre les temps scolaire, périscolaire et extra scolaire dans l'intérêt de l'enfant, favoriser l'égal accès des enfants aux pratiques et activités culturelles et sportives, aux nouvelles technologies. Le PEDT devait être rédigé à nouveau cette année. Nous avons eu 2 réunions organisées par la mairie et nous sommes dans l'attente du compte rendu. Les parents se demandent comment impliquer plus de personnes et souhaiteraient avoir les dates de réunion et l'ordre du jour suffisamment en amont.

=> Les travaux

Cette cour nous apparaît de plus en plus inappropriée pour des élèves de maternelle :

- murs en pierre avec des angles saillants : il conviendrait de prévoir de passer un enduit pour lisser à hauteur d'enfant

- les arbres sont envahis par un capricorne, les troncs pourrissent, il serait nécessaire de faire venir un spécialiste pour un diagnostic

- les travaux réalisés pour changer les ouvertures : ils ont duré toute cette année, caractérisés par une irrégularité exceptionnelle : les radiateurs sont démontés et les tuyaux traînent pendant un mois le long du mur, la porte dont la vitre a éclaté n'a toujours pas été réparée et elle est condamnée (réparée le lendemain de cette réunion !), les tôles qui ont été apposées à la place des vitres sont brûlantes dès que le soleil y tape dessus.

- Compte tenu du nombre croissant de personnes qui tournent dans les bâtiments durant les temps scolaires et péri-scolaires (la fermeture des portes n'est pas toujours vérifiée) et le fait que du matériel pédagogique ait disparu, l'équipe demande l'installation d'une alarme. Pauline JORAND pose le problème de sa classe qui sert souvent de passage pour accéder à la salle de motricité ou à une autre classe. La mairie n'est pas d'accord car elle pense que ce système ne résoudrait rien.

- Avec l'émergence des classes à multi niveaux, les enseignants souhaiteraient mettre en commun du matériel pédagogique afin d'éviter la multiplication de jeux identiques dans les classes et ainsi consacrer une part plus importante du budget à l'achat de matériel innovant. Une demande est faite pour un placard à installer dans le hall d'entrée du deuxième bâtiment (rendez-vous est pris pour le lendemain entre une personne de la mairie, des enseignants et le directeur de l'ALAE qui désire conserver l'emplacement pour des bancs). Au niveau du budget, Sandrine CARMONA précise qu'il sera pris sur la dotation annuelle de renouvellement du mobilier d'une classe.

On profite de cette réunion pour demander à la mairie si la création d'un coin avec gazon synthétique et le traçage du circuit vélo ont bien été votés et seront réalisés pour la rentrée. Pour le premier point la mairie a opté pour la plantation de vraie herbe (aide de l'agence de l'eau) ; pour le circuit vélo elle a du faire appel à une entreprise car les services techniques ne sont pas équipées (machine et peintures spécifiques afin d'éviter les problèmes de revêtement glissant les jours de pluie comme la peinture jaune servant de délimitation dans la cour)

L'AEP demande si la classe 6 est toujours aussi bruyante. Aude HAHN confirme ce défaut, la mairie se propose d'installer des pièges à sons, à voter au budget de l'année prochaine.

Le sujet déjà rencontré au dernier conseil d'école sur l'intimité de chaque enfant aux toilettes est de nouveau souligné : prévoir d'installer de petites portes battantes à hauteur d'enfant.

Les points demandés par l'AEP, après l'envoi de l'ordre du jour :

Je me permets de vous rappeler que l'invitation au CE doit être faite 10 jours avant la date. Je vais donc répondre aux points évoqués mais sans qu'il puisse y avoir discussion.

-=> La liaison GS/CP a été réalisée cette année lors des résultats des évaluations CP. A l'occasion de cette réunion les enseignants avaient souhaité avoir un projet commun : un niveau écrit une histoire, l'autre niveau l'illustre. Mais il n'a pas pu être mis en place. Pour la répartition des enfants de GS dans les classes de CP, une première réunion a eu lieu le 10 juin et une autre est prévue le 29 juin afin d'ajouter les manques et vérifier les listes. Les maîtresses souhaiteraient que les GS puissent avoir un contact avec les CP mais compte tenu de la limitation du brassage c'est impossible. L'an dernier par groupe les GS s'étaient déplacées dans les classes de CP dans lesquelles les CP étaient restés assis mais cette année les CP doivent porter des masques. Donc nous pensons que les GS attendront que les CP soient en récréation. Maxime indique que lors des 2 prochains vendredis, pendant le temps de cantine, les GS seront avec les CP.

-=> présentation de l'école pour les nouveaux entrants. La directrice a reçu tous les parents dont les enfants avaient été inscrits en mairie. Elle leur a remis un livret de présentation de l'école et a pu répondre à leurs questions. Avant la fin de l'année scolaire un mél sera adressé aux parents des nouveaux PS afin de les informer de la date de rentrée (jeudi 2 ou vendredi 3 septembre) et d'une date de réunion pour les nouveaux parents afin de visiter les locaux.

=> rythmes scolaires.

Après une réunion le 10 mai et un conseil d'école extraordinaire le 18/05 les résultats du vote : nombre de votants : 18 ; nombre de bulletins blancs ou nuls : 0 ; nombre de bulletins semaine 4 jours : 13 ; nombre de bulletins semaine 4,5 jours : 5. Nous avons transmis à la mairie qui a renvoyé le tout à l'inspecteur de circonscription qui devait ensuite le donner à l'IA. Pour le moment aucune réponse officielle.

-=> exercices de sécurité

Nous avons réalisé un exercice incendie et un exercice confinement. Des problèmes particuliers ont été soulevés dont la faiblesse du son des alarmes pour certaines classes et nous avons demandé une différenciation dans la tonalité.

=> trombinoscope : nous avons bien noté au dernier conseil d'école qu'il serait réalisé l'an prochain avec la venue du photographe scolaire, en principe programmée pour la semaine précédant les vacances de Toussaint. Les parents demandent que ce trombinoscope comprenne aussi les animateurs, le cuisinier et le personnel de cantine.

-=> protocole de communication des PAI (protocole d'accueil individualisé). Les PAI sont rédigés par le médecin qui suit la pathologie de l'enfant sur un imprimé remis aux parents par l'école ; ensuite une réunion est organisée en début d'année scolaire avec une personne représentant la mairie, une autre les temps périscolaires, l'enseignante, l'atsem, la directrice et le médecin de PMI (PS et MS) si pas de virus.

=> rappel de l'AEP sur leur proposition de l'achat d'un four : toujours dans l'attente d'un devis de l'équipe enseignante.

Avant de terminer ce conseil d'école, Madame la maire souhaite faire l'annonce relative aux tarifs de cantine. Suite à la proposition du gouvernement de donner 3 euros à la commune pour les familles qui paient moins d'un euro, la mairie a décidé de baisser les tarifs. Cette baisse aura pour conséquence une baisse de 17 000€ de recettes mais cette aide de l'État (valable 1 an mais renouvelable) est estimée à 67 000€. Les 50 000€ de différence seront réservés à l'enfance. Les tarifs devraient être votés en conseil municipal le 30 juin.

Madame JOUSSE

Catherine DALLE,